



Domaine du Bois de Chartres

# Association Syndicale Libre des Propriétaires du Domaine du Bois de Chartres

Targon le, 11/02/08

À Monsieur le Sous Préfet  
Sous Préfecture de Langon  
19 cours Fossés  
33 210 LANGON

Objet : Cession de voirie

Pièces Jointes :

- Note Chronologique
- Courrier ASL – Mairie du 23/11/1987
- Courrier Mairie – ASL du 17/01/1989
- Arrêté d'enquête publique du 30/05/1989
- Délibération municipale du 13/07/1989
- Arrêté municipal du 16 mai 2002

Monsieur le Préfet,

L'ASL des propriétaires du domaine du bois de Chartres, après avoir réalisé la totalité de la réfection de sa voirie, a voté la cession de celle-ci à la commune de Targon lors de son assemblée générale du 10 octobre 1987. Une enquête publique a été réalisée du 5 au 19 juin 1989 suite à un arrêté du maire de Targon en date du 30 mai 1989. Le 7 juillet 1989, le conseil municipal de Targon prenait une délibération relative à l'incorporation définitive de la voirie privée du domaine du bois de Chartres dans le domaine communal. Depuis cette date, nous pensons que la municipalité était effectivement en charge de la voirie comme l'attestaient ses agissements : prise en charge de l'éclairage, rebouchages partiels, circulation du bus scolaire, du ramassage des ordures ménagères et arrêté municipal limitant le tonnage des véhicules sur cette voie.

En mars 2004 le Président de l'ASC du Bois de Chartres, inquiet de voir la voirie se dégrader, rencontre le maire de la commune qui lui annonce que les routes sont toujours cadastrées et qu'il ne peut intervenir dans leur entretien. Monsieur le Maire a pris attache de la Sous-Préfecture de Langon qui lui demande de recommencer toute la procédure. Il se propose de mettre en oeuvre une nouvelle enquête publique dès l'issue des prochaines échéances électorales.

Plus de dix-huit ans après la publication d'un arrêté communal adoptant le projet de l'incorporation dans la voirie communale des routes du domaine du Bois de Chartres et au regard des pièces en notre possession, nous ne sommes pas en mesure de comprendre cette situation.

L'ASL des propriétaires du domaine du bois de Chartres sollicite votre aide pour obtenir les explications qui lui permettront de clarifier ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Président du Syndicat,  
**Franck DANIEL**